

87/008

1/89000

DEPARTEMENT DE RECHERCHES

DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

ISRA - CNRS
Bibliothèque
AMBEY

CN0101198
F030
TIAS

NOTE SUCCINCTE SUR LES OUVRAGES D'INTÉRÊT DES LYS FILIÈRES
SEMENCIÈRES VIVRIÈRES DANS LE SAHEL

Dakar 8-17 Octobre 1968

PAR

F. MASSALY

Coordonnateur du programme
semences de prébase.

--0000--

Janvier 1969

13 - Les Journées de la Semence et de la Variété Améliorée
à Niamey, 1981

Cette réunion organisée par la F.A.O. (Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation) répond à une recommandation des chefs d'Etat de CILSS (Comité Inter-État de lutte contre la sécheresse dans le Sahel) pour le soutien des filières semencières existantes de la sous-région en vue de la satisfaction à terme, des besoins des paysans en semences de variétés améliorées, de bonne qualité et en quantité suffisante.

Ces journées ont réuni les délégations des 8 pays du Sahel (Burkina-Faso, Cap-vert, Gambie, Guinée, Bénin, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad) ainsi que des représentants du CILSS, de l'Institut du Sahel, de l'ICRISAT, du GTZ, de l'USAID, de l'Assistance Hollandaise, de FEW, de l'ADPAG, du Bénin et de la FAO.

Ces journées avaient pour objectifs :

- l'inventaire des acquis de la recherche en matière de création variétale ;
- l'étude des contraintes liées à la production et à la diffusion des semences de variétés améliorées dans les différents pays ;
- et, la définition des politiques semencières dans le cadre des plans de développement agricole pour l'établissement des plans semenciers, de programmes et projets de réalisation et d'une coopération au niveau de la sous-région du Sahel.;
- la cérémonie d'ouverture de ces journées présidée par le secrétaire général du Ministère du développement rural, a été l'occasion pour les orateurs respectifs (Mr. BARRY du CILSS, Mr. Ben Khader et Mr. Baudouin de la F.A.O.) de rappeler l'importance de la semence comme principal intrant agricole et son rôle considérable dans la diffusion de variétés à haut potentiel de rendement destinées à accroître la production agricole de nos pays. Ils ont également souligné la nécessité :
 - . d'une maîtrise complète des filières semencières nationales ;
 - . de la sauvegarde à court terme du capital semencier de la région par la collecte, la conservation de matériel végétal local et la création de banques de gènes et de données pour les utiliser ;
 - . et, de dégager, à l'issue de ces journées, des recommandations pour la mise en place de filières semencières capables d'accroître la mise à l'utilisation des semences de variétés améliorées .

sous-régionales (CILSS et CILIC) relatives au traitement et au suivi de la recherche agricole en matière de création génétique. Le FAO a fait un exposé sur le plan national semencier et a présenté les projets FAO de production de semences de la culture du sorgho. M. DEMRE, Directeur général des services nationaux (création, organisation, fonctionnement et publicistique particulière). M. Yody BA et M. Abdoulaye SIDI du Sénégal ont respectivement abordé les thèmes suivant :

- constitution, maintien et préservation du capital semencier national pour favoriser la production des semences (niveau national, régional et villageois) ;
- la situation des semences potagères au Sénégal.

M. T. GUADAGUA de Burkina Faso a présenté : la diffusion, la commercialisation et la promotion de l'utilisation des semences au milieu paysan.

Les participants ont visité le Centre de Développement de l'Horticulture (C.D.H). Ils ont posé de nombreuses questions et échangé des points de vue au cours de la visite et des exposés. Les journées ont été l'occasion pour un échange d'expériences en matière de création de semences, de constitution, maintien et préservation du capital semencier, et de définition d'une politique semencière nationale cohérente et efficiente pour la fourniture de semences de variétés améliorées en quantité suffisante et de bonne qualité.

Considérant que la semence améliorée est un facteur essentiel à l'augmentation de la productivité et de la production agricoles, conditions indispensables pour l'accès à l'autosuffisance alimentaire et semencière.

Considérant que l'impact de leur contribution n'est réel que si elle est suivie par l'emploi d'intrants et de techniques appropriées.

Considérant la nécessité d'une coopération technique et financière pour régulariser les efforts déjà déployés.

Considérant que les États doivent coordonner leurs efforts pour assurer l'autosuffisance alimentaire.

Se référant aux objectifs définis dans les plans nationaux de développement agricole

et au vu des points suivants :

- Le manque de personnel qualifié pour la mise au point des semences ;
- 2 - Imprécision des politiques semencières nationales ;
- 3 - Complexité des contraintes qui affectent l'efficacité du secteur semencier ;
- 4 - Nécessité de travailler avec tout pour l'agriculteur et en confiance avec lui ;
- 5 - Manque de personnel qualifié à tous niveaux et le faible niveau technologique des agriculteurs.
- 6 - Similitude des conditions agroécologiques et des spéculations végétales pratiquées dans le Sahel.;
- 7 - Présence et expérience de la FAG dans les différents pays où elle exécute des projets semenciers ;
- 8 - Intérêt des donateurs pour la semence comme facteur de développement.

Les journées d'études ont formulé les recommandations suivantes :

- 1 - Etudier le désengagement progressif du secteur public dans la production de semences et envisager de favoriser la participation de groupements d'intérêt privé ; les modalités d'exécution de ce transfert seront à envisager dans le cadre du plan semencier national de chaque pays, en prenant soin de prévoir des périodes transitoires pour y arriver.
- 2 - Ce plan national semencier est à définir par le Comité national des semences, structure composée d'un nombre limité de décideurs, de haut niveau. Il se conçoit dans le cadre général du plan de développement agricole.
- 3 - En préalable à ce plan national semencier, une enquête nationale devra être conduite pour dresser le bilan des contraintes actuelles qui limitent l'utilisation par l'agriculteur des semences améliorées.
- 4 - La recherche, le service semencier et la vulgarisation doivent concevoir leurs programmes en fonction des besoins, des goûts et des possibilités des agriculteurs de façon à les satisfaire pleinement, gage de réussite du programme.
- 5 - Un effort de formation et d'information du personnel à tous les niveaux de la filière semencière et des activités annexes doit être réalisé. Il concernera cadres, techniciens, encadreurs et paysans semenciers.

- 6 - Il est demandé à la FAO, à l'Institut de Recherche Agricole pour le Sahel et à l'Institut National de Recherche Agronomique du Mali, il est demandé de définir des normes de qualité minimale, d'harmoniser la technologie semencière et d'établir un catalogue des variétés proposées pour les différentes zones agro-écologiques de la région du Sahel.
- 7 - Il conviendrait que la FAO puisse apporter son assistance à l'organisation de filières semencières vivrières performantes dans les pays du Sahel et en particulier, à la mise en œuvre des recommandations précédentes.
- 8 - Il est demandé aux donateurs d'apporter leur soutien à la mise en place de la filière semencière par un appui technique et une contribution à son financement (crédit agricole, fonds de roulement, équipement, intrants et stockage) ainsi qu'aux opérations de commercialisation.